

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2025

Le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 à 9H30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 22 février 2025

**PRÉSENTS** : BERTRAND Jean Michel, BOULERT Sophie, GUILLARD Gérard, BOULET Brigitte, DEBRAS Frédéric, FRUGIER Vincent, CATINAUD Gérard, MOREAU Jean-Pierre, COSSIAUX Laurence et PINAULT Joëlle.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. TAMISIER Guy a donné procuration à M. DEBRAS Frédéric  
M. LEFEVRE Pascal a donné procuration à Mme PINAULT Joëlle  
M. THIOLIERE Franck a donné procuration à M. CATINAUD Gérard  
Mme AIX Cécilia a donné procuration à Mme BOULET Brigitte

**ABSENT EXCUSÉ** : OLIVEIRA DA SILVA Jade.

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 09h30.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

=====

### **- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous**

### **- Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2024**

**2025.001** – Protection complémentaire sociale – mandat donné au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour lancer une consultation sur la participation dans le domaine de la Santé par convention

Obligation pour l'employeur de participer financièrement à hauteur de 15 € minimum par agent pour la complémentaire santé, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le centre de gestion est en charge de lancer l'appel d'offre.

Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.002** – Avis et conclusion de l'enquête publique concernant la vente d'une partie du domaine public à la Chaize

Le registre est clos ; il n'y a pas d'opposition à la vente d'une partie du domaine public à la Chaize. Un acte administratif sera réalisé pour conclure cette acquisition.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.003** – Déclassement d'une partie du domaine public de la voie communale n° 11 à la Chaize

Suite à l'acquisition d'une partie du domaine public à la Chaize, le déclassement concerne la partie de la voie communale qui n'est pas affectée à un service public, ni à l'usage du public.

Accord à l'unanimité

**2025.004 – Le transfert de la compétence « eau potable » au syndicat intercommunal des eaux de l’Ardour**

Transfert du réseau d’eau potable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au syndicat de l’Ardour, pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Un agent de la commune sera mis à disposition du syndicat.

Adopté à l’unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.005 – Projet de sécurisation des réseaux – convention de désignation de maîtrise d’ouvrage avec le Syndicat d’énergies de la Haute-Vienne.**

Le SEHV prendra à sa charge les frais d’enfouissement des réseaux pour l’électricité et le télécom. L’éclairage public restera à la charge de la commune.

Accord à l’unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.006 – Désignation de référents concernant la réforme de l’Apostille et de la Légalisation des actes publics**

Les référents nommés sont M. BERTRAND Jean Michel, Mesdames PINAULT Joëlle et COSSIAUX Laurence

Accord à l’unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.007 – Frais de publicité foncière et d’enregistrement concernant la vente du terrain communal à M. et Mme PIGOUT.**

Rajout du montant de 49,63 € correspondant aux frais de remboursement au service de publicité foncière et d’enregistrement et qui n’avait pas été pris en compte sur la délibération portant acquisition du terrain.

Accord à l’unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.008 – Frais fiscaux relatifs à l’échange d’une partie du chemin rural à Beaubiat.**

Rajout du montant de 15 € relatif aux frais de Code pour la Sécurité Intérieure et qui n’avait pas été pris en compte sur la délibération portant aliénation et échange d’une partie du chemin rural.

Accord à l’unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.009 – Rachat à l’établissement public foncier (EPFNA) du bâtiment et des terrains « JANISSON »**

Fin de la convention de partenariat en tri partie entre la commune, ELAN et l’EPFNA ; rachat par la commune des biens JANISSON au prix de 105 656,11 € TTC.

Accord à l’unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.010 – Motion pour le maintien et le développement des RASED pour les futures cartes scolaires**

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l’école primaire, en appui et en accompagnement de l’action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. On ne peut que regretter l’absence d’un réseau d’aide spécialisée complet, le réseau actuel ne disposant pas de moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les objectifs visés par le Ministère. Les membres du conseil demandent des plans académiques et départementaux de départs en formation pour couvrir les postes et permettre à des personnels de s’investir dans ces missions.

Accord à l’unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.011 – Travaux de terrassement AEP – Tarifs 2025**

Les tarifs sont à consulter sur la délibération.

Accord à l'unanimité

**2025.012 – Acquisition de papier – convention de groupement de commandes avec ELAN**

La Communauté de Communes est désignée comme coordinateur du groupement, et se voit confier « la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution des marchés publics au nom et pour le compte des autres membre ».

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.013 – Demande d'application du régime forestier des parcelles forestières sur la commune de Bersac-sur-Rivalier**

Mise en valeur des terrains boisés ou susceptibles d'une mise en valeur forestière, appartenant à la commune de Bersac-sur-Rivalier pour une surface de 15.2959 ha.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.014 – Avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie pour le Syndicat de Voirie de Bessines-sur-Gartempe**

Bien que l'aide des collectivités ait permis au syndicat de subsister et d'assurer ses missions auprès d'elles, les résultats de la section de fonctionnement de ces derniers exercices ne lui ont pas permis de reconstituer une trésorerie suffisante pour permettre le remboursement, même partiel de cette avance. Il est proposé la conversion de ladite avance de trésorerie en subvention de fonctionnement.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.015 – Cotisation à la Mission Local Rurale de la Haute-Vienne – année 2025**

La cotisation versée sera d'un montant de 631 €.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.016 – Cotisation au Groupement de Développement Forestier (GDF) – année 2025**

La cotisation s'élève à 20 €.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.017 – Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture et de l'Environnement (CAUE) – année 2025**

Le montant de l'adhésion pour les Collectivités de 501 à 2000 habitants est de 250 €.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2025.018 – Renouvellement de l'adhésion et des actions sanitaires menées par le FREDON sur la campagne 2024/2025**

**Délibération reportée**

\*\*\*\*\*

**2025.019 – Demande d'aide dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 avec l'ONF**

Projet d'investissement concernant des parcelles forestières de la forêt communale de Bersac sur Rivalier (section de la Chapelle et du Coux) incluses dans le site NATURA2000 FR7401147 Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents.

Cet effort de préservation par la non-intervention peut bénéficier d'une aide financière de 21 034 € dans le cadre de ce contrat.

Pour 10 – Contre 4

\*\*\*\*\*

### Questions diverses :

- 1) Lorsque l'INRAE aura réaliser les plantations, il faudra prévoir 3 000 € pour l'entretien des 6 hectares.
- 2) Des devis sont demandés pour évaluer le coût pour l'installation de ralentisseurs à la Chaize sur la voie départementale en agglomération. Une première estimation par l'ATEC indique un montant de 31 200 € TTC
- 3) Eglise : problème de la toiture de la sacristie fait en bardeaux et de l'autel avec le détachement d'une plaque de plâtre. L'entreprise BLANCHON va intervenir pour nous préparer un devis. Comme l'église est un bâtiment classé et protégé, un dossier sera envoyé à la DRAC
- 4) La demande de subvention pour Mayotte sera étudiée ultérieurement
- 5) Bungalows : suite aux rafales de vent du mois dernier, des tôles couvrant les deux bungalows du bas, se sont envolées ; prévoir des réparations
- 6) Problème de toiture du bâtiment comprenant le Dojo ; devis reçus en mairie ; à traiter lors du prochain conseil
- 7) Un élu a soulevé la question sur la sécurisation en mairie : il est demandé aux conseillers de trouver des solutions pour assurer la sécurité des biens et des personnes

### Dossier traité par les élus et informations diverses :

- EAU :
  - Difficulté à utiliser le logiciel informatique concernant l'eau potable, les données sont difficilement exploitables.
  - Vérification des compteurs de section à faire ; travaux à prévoir
- Boucherie – boulangerie et salon de coiffure :
  - Les clés des trois locaux sont en mairie
  - La boucherie et le salon de coiffure sont à jour dans les loyers
  - Réfléchir sur une étude globale des trois commerces par l'ATEC
- Boulangerie
  - Un emprunt a été réalisé par la commune pour acheter le four il y a plusieurs années. Actuellement, il reste encore 6 ans de remboursement. L'entreprise AXIMA sera contactée pour continuer à assurer son entretien
  - Recherche un professionnel pour ouvrir un dépôt de pain
- Forêt communale :
  - L'INRAE aura réalisé des plantations de plusieurs espèces d'arbres différentes pour savoir celles qui seront favorables au développement et à l'abattage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H15.

**Le secrétaire de séance**



**PINAULT Joëlle**

**Le Maire,**



**BÉRTRAND Jean Michel**